

Conseil communal 30 janvier 2020

Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « la réaction de la commune à la suite de la confiscation par la police de la zone Midi d'une banderole antifasciste lors d'un match de l'Union Saint-Gilloise »

Mondelinge vraag van de Heer Khalid Talbi, gemeenteraadslid, betreffende “de reactie van de Gemeente na de inbeslagname door de politie van de Zone Zuid van een antifascistische vlag tijdens een wedstrijd van de Union Saint-Gilloise”

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : On a appris par la presse que, le 16 janvier dernier, lors du match de la Royale Union Saint-Gilloise (RUSG) contre OHL Leuven, la police de la zone Midi a confisqué aux supporters une banderole disant « Toute ma vie unioniste antifasciste », sous le prétexte que les propos pouvaient heurter certaines sensibilités. La police de la zone Midi a déclaré aux journalistes assumer complètement sa décision.

La RUSG est connue pour être un club sportif qui prône des valeurs de diversité, de tolérance et d'antiracisme. Et c'est une très bonne chose pour le monde du football belge et bruxellois.

Tous ceux qui fréquentent l'Union régulièrement savent que ce club est un exemple en matière d'ouverture et de lutte contre le racisme et les discriminations dans le sport. Ce qui s'est passé est incompréhensible : l'Union est connue pour son caractère antifasciste et la police est régulièrement présente au stade.

Plus tard, vu la polémique, la zone de police précisait qu'il revient à la direction de définir ce qui est toléré comme expression des supporters et que le rôle de la police est « d'assurer le bon déroulement des rencontres ». Elle ajoutait que c'est le responsable « sécurité » du club qui a donné des consignes à la police et que les policiers sont intervenus pour « que la rencontre puisse continuer dans les meilleures conditions possibles ».

De son côté, la direction de la RUSG a rappelé son attachement aux valeurs de tolérance et de respect des opinions de chacun, et affirmé que son but est « d'assurer

la sécurité et la sérénité dans les stades ». « C'est dans cette optique qu'il lui a paru indiqué de prévenir tout incident et potentielle surenchère de messages étrangers aux manifestations sportives, conformément à la loi football ». Pour conclure, elle a ajouté que « la RUSG tient à préciser, une nouvelle fois, qu'elle se veut apolitique et ne soutient par conséquent aucun mouvement. »

Monsieur le bourgmestre, vous qui êtes un membre actif de la zone de police Midi, doublé d'un grand supporter de la RUSG, et entretenez les liens étroits qui existent entre notre commune et son club, savez-vous ce qui s'est passé exactement ? Qui a donné quelles consignes à qui ? Pourquoi ce geste brutal contre un message d'unité et de tolérance ? Comprenez-vous cette intervention de la police ? La soutenez-vous ?

Allez-vous interpellier fermement les responsables de la police ? Allez-vous leur demander de s'excuser publiquement pour cette erreur ?

Quelle assurance pouvez-vous nous donner pour que cela ne se reproduise plus et pour que la banderole antifasciste de l'Union puisse revenir dans le stade et permettre aux supporters d'affirmer clairement leur message antifasciste ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Voilà une affaire qui a suscité un certain émoi. Elle a d'ailleurs été évoquée, lundi, au Conseil de police. Notre chef de corps a eu l'occasion de s'exprimer et mes propos reflèteront en partie ce qu'il nous a dit.

Le chef de corps nous a expliqué que la décision de retirer la banderole a été prise au départ du poste de commandement du club, qui coordonne les stewards et veille à la sécurité dans le stade. À un moment donné, un des stewards a demandé une intervention de la police sur injonction, sans doute, du chef du poste de commandement du club. Dans un premier temps, la police a refusé d'intervenir car, de manière générale, elle n'intervient pas dans le stade sauf demande expresse.

Les stewards ont suivi les instructions de leur hiérarchie et apparemment la tension est montée. Personne ne peut vraiment dire ce qui s'est réellement passé mais c'est à la suite de ces tensions entre les stewards et le public que la police a été amenée à intervenir pour calmer le jeu.

Les policiers n'ont pris aucune initiative pour enlever la banderole. Ils ont même discuté un court moment, hors tribune, avec les supporters qui la portaient. Ce faisant,

la police a joué son rôle en évitant un affrontement entre les stewards et une partie du public.

Il y avait aussi dans les gradins une autre banderole, déployée par les supporters de l'OHL Leuven, « KBV = mafia » [KBV = Koninklijke Belgische Voetbalbond = Fédération belge de football]. Elle a été retirée par les stewards sans intervention de la police.

Le club a publié un communiqué. Il n'est pas nécessaire, je pense, que je vous le relise. Il est clair que le steward et le poste de commandement ont agi dans la précipitation – c'est le moins que l'on puisse dire.

En ce qui concerne la position de la commune, je commencerai par dire que la sécurité dans le stade est assurée par le club. Si la sécurité devait être véritablement menacée, il reviendrait alors au bourgmestre de Forest d'intervenir. Mais, en l'occurrence, M. Roberti n'a pas été consulté et le club s'est prononcé sur les raisons de sa demande de retrait.

On peut être soucieux de la sécurité dans le stade mais, dans la mesure où ces supporters sont connus et compte tenu de la bonne ambiance qui règne, le retrait de ce drapeau paraît infondé. Il s'agit d'une erreur d'appréciation du poste de commandement du club ou du steward.

L'une des raisons de mon attachement à l'Union tient précisément au fait que c'est un club où domine une culture qui s'oppose à celle qui prévaut dans certains autres stades. Les messages des supporters sont toujours positifs et c'est sans doute ce qui explique la bonne ambiance qui règne dans le stade.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Je remercie M. le bourgmestre pour sa réponse.

*
**

Question orale de Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale, concernant « la situation à la prison de Saint-Gilles et les perspectives »

Mondelinge vraag van Mevrouw Victoria de Vigneral, gemeenteraadslid, betreffende “de situatie in de gevangenis van Sint-Gillis en de vooruitzichten”

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : On parle depuis de nombreuses années de la fermeture de la prison de Saint-Gilles. Les années passent et l'état du bâtiment ne s'améliore pas, pas plus que les conditions de détention ou de travail des gardiens. On parle de surpopulation carcérale et le personnel est en sous-effectif. On entend les pires rumeurs au sujet de la salubrité du bâtiment et des conditions d'hygiène dans lesquelles vivent les détenus.

Au mois de janvier, les gardiens de prison se sont mis en grève, à Saint-Gilles comme dans plusieurs autres prisons du pays.

Quand la fermeture de la prison de Saint-Gilles est-elle prévue ?

À combien est estimée la surpopulation ?

Est-ce par manque de moyens ou de postulants qu'on ne recrute pas davantage d'agents pénitentiaires ?

Le bâtiment répond-il aux normes de sécurité d'une prison ?

Les conditions d'hygiène sont-elles aussi dramatiques que ce qu'on décrit : puces, gale, etc. ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : La situation de la prison de Saint-Gilles nous préoccupe depuis longtemps. J'ai d'ailleurs souvent dénoncé le manque de responsabilité de l'État fédéral dans la gestion des prisons. La prison de Saint-Gilles est un cas, parmi d'autres, d'établissement pénitentiaire mal aménagé, peu rénové et où les conditions de vie sont déplorables. Comme l'institution relève de l'autorité fédérale, c'est à ce niveau de pouvoir que l'on peut reprocher le manque d'investissements. C'est d'ailleurs une des raisons qui est à l'origine de la décision de construire une nouvelle prison à Haren, qui, d'après les informations obtenues auprès du SPF Justice, devrait s'ouvrir en 2022.

Outre le délabrement des bâtiments se pose aussi le problème des conditions de vie des détenus et de travail du personnel pénitentiaire. Moi, qui habite en face de la prison de Saint-Gilles, j'ai l'occasion de m'entretenir souvent avec le personnel pénitentiaire et, notamment, de leurs conditions de travail. Elles sont inacceptables dans un État moderne.

J'ai visité la prison en janvier 2018 et j'ai pu constater que certaines choses s'étaient améliorées. En octobre 2018, le ministre de la Justice s'était engagé à

diminuer la population carcérale. Il faut dire qu'à l'époque, j'avais menacé de prendre un arrêté de fermeture. À un moment donné, la prison comptait plus de 900 détenus, alors que la norme théorique est de 495. Avec le SPF Justice et les organisations syndicales – qui, comme moi, déplorent qu'on ne parvienne pas à réduire la population carcérale –, nous nous étions mis d'accord pour ne pas dépasser les 850 places.

En décembre dernier, après avoir rencontré le nouveau président du Conseil central de surveillance pénitentiaire, j'ai décidé de convoquer une réunion avec l'ensemble des protagonistes du dossier : la zone police, le SPF Justice, la direction de la prison et le parquet. Malgré l'absence du responsable de la Régie des bâtiments, le représentant de l'administration pénitentiaire a pu nous donner un certain nombre d'informations.

À cette occasion, il m'a été confirmé que le seuil des 850 détenus n'était pas dépassé. Il y avait exactement 847 détenus à la date du 29 janvier, en ce compris les personnes en semi-liberté.

J'en ai évidemment profité pour demander que certains travaux soient effectués et que des initiatives soient prises. Dernièrement, d'ailleurs, la décision d'autoriser enfin le placement de téléphones dans les cellules a contribué à faire baisser les tensions. Cependant, les cours collectifs ne sont plus donnés. Or il est important que le séjour en prison soit l'occasion de se former et de se préparer à la sortie.

La majorité de population carcérale (60%) de la prison de Saint-Gilles se compose de personnes en séjour illégal, ce qui implique un type de travail spécifique. Beaucoup de dossiers concernent le trafic de stupéfiants et 65% des détenus sont en préventive. Il est donc indispensable que le fonctionnement de la prison tienne compte de ces différents profils.

J'ai également posé des questions sur le mode de répartition des détenus dans les différentes prisons pour savoir si Saint-Gilles n'était pas désavantagé en étant obligé d'accueillir davantage de détenus.

De manière générale, on peut s'étonner que l'on ne soit pas envoyé en prison pour de courtes peines exemplaires bien que les faits le justifiaient mais qu'en revanche, on condamne certains détenus à de longs séjours, tout en sachant que plus la durée d'incarcération est longue plus la réinsertion risque d'échouer. Cela pose la question du fonctionnement de la justice au regard de la détention carcérale.

Pour notre part, nous veillons à ce que les conditions soient les moins mauvaises possibles mais cela ne relève pas de notre compétence.

Enfin, je relèverai que les errements dans la gestion des prisons ont des conséquences pour la commune qui doit mobiliser des effectifs policiers. Lors de la dernière grève du personnel pénitentiaire, un nombre important de policiers ont dû être soustraits à leurs tâches prioritaires. C'est le cas aussi pour le transport des détenus pour lequel notre zone de police est souvent sollicitée faute de disponibilité de la police fédérale.

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : Le manque d'investissement du gouvernement fédéral est en effet problématique et on peut craindre qu'il ne se résoudra pas avec un gouvernement en affaires courantes. Je note cependant que vous êtes vigilant et mettez la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il agisse.

*
**

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « la problématique des personnes sans abri à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende “de problematiek van de daklozen in Sint-Gillis”

Question orale de Mme Samira Benallal, conseillère communale, concernant « la situation préoccupante des SDF présents dans le bas de Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van Mevrouw Samira Benallal, gemeenteraadslid, betreffende “de zorgwekkende situatie van de daklozen in Laag- Sint-Gillis”

M. le président : Ces questions sont jointes.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : La problématique des personnes sans abri à Saint-Gilles ne s'améliore pas. Ils et elles sont des dizaines à dormir dehors, dans les halls d'entrée, chaussée de Waterloo, sous les ponts, gare du Midi, sous les colonnades avenue Fonsny, dans les parcs,

Porte de Hal... Une situation de détresse particulièrement révoltante dans une région aussi riche. Les conditions sont atroces toute l'année et le froid de l'hiver n'arrange rien.

La Commune a-t-elle une vue précise sur cette situation inacceptable : le nombre de personnes sans abri, l'évolution de la situation, les endroits où entrer en contact avec elles ?

Quelles sont les mesures concrètes prises par l'autorité communale pour résoudre la situation ?

Faute de solutions d'accueil structurelles, les personnes sans abri dorment où elles peuvent. La semaine passée, des militants "rouvraient" le tunnel de l'avenue Fonsny, fermé pour des raisons de "sécurité et d'hygiène" il y a 1 an et demi, avec le concours de la Commune, et qui abritait de nombreux sans abri. Cela avait fait pas mal de bruit à l'époque.

Avec la nouvelle majorité, la commune s'est engagée à rouvrir ce passage pour les piétons sans mentionner les sans-abri. Que prévoit le Collège pour ce tunnel, dans la mesure où chasser les personnes sans abri ne fait que déplacer la misère un peu plus loin ?

M. Samira Benallal, conseillère communale – Groupe LB : Des personnes sans abri se retrouvent quotidiennement chaussée de Waterloo et au Parvis de Saint-Gilles, devant la station de métro. Saint-Gilles étant une « commune hospitalière », nous devons en priorité nous attaquer à la misère que vivent ces gens et tenter de les aider concrètement.

Le plan hiver régional est entré en vigueur à Bruxelles. Il offre des places d'accueil renforcées pour les personnes sans abri.

Qu'en est-il de Saint-Gilles ?

Comment ces personnes sont-elles prises en charge en cette période hivernale ?

M. Jean Spinette, échevin de tutelle du CPAS – LB : Afin d'être synthétique, je vous renvoie au débat mis en ligne sur le site du parlement bruxellois et à la réponse du ministre compétent sur les investissements régionaux consentis pour l'accueil des personnes sans abri.

Depuis vingt ans, le service de Prévention, que j'ai le plaisir de piloter comme échevin, compte sept éducateurs de rue qui sont quotidiennement sur le terrain. En 2019, il y a eu 4.487 interventions, dont 2.069 démarches, 592 informations, 581 relais et 245 accompagnements. Ces interventions ont concerné 955 personnes, 742 hommes et 313 femmes. Parmi eux, 522 personnes étaient sans domicile fixe.

Je vous communique ces chiffres pour rendre hommage aux équipes qui travaillent en concertation avec l'ensemble des opérateurs régionaux et avec un nouveau collègue, dont Mme Amrani vous parlera.

On a peu conscience du travail « bas seuil » qui est effectué chaque jour pour créer des liens de confiance avec des personnes qui présentent souvent des problèmes de double diagnostic – santé mentale et alcoolisme. Il est donc fondamental qu'elles aient confiance dans les opérateurs qui les accompagnent et les orientent vers les différents départements. Nous sommes partenaires de tous les acteurs existants : infirmiers de rue, Croix-Rouge...

Les sept éducateurs de rue collaborent en outre avec les agents de la prévention qui, récemment encore, ont suivi une formation sur les problèmes de drogue. L'été, ils assurent également la distribution d'eau lorsque les éducateurs sont en vacances. Il y a donc un partenariat pour le « bas seuil » avec le CPAS dont nous pouvons être fiers et un relai vers les structures d'accueil connues en Région bruxelloise. Malheureusement, elles sont saturées.

Je ne peux que constater l'indifférence totale du gouvernement fédéral alors que de nombreuses personnes en séjour illégal devraient relever d'une politique d'accueil qui manque cruellement.

Dès lors, nous travaillons main dans la main avec la Région et la Commission communautaire commune (Cocom).

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Je confirme en effet que la question du tunnel Fonsny-Vétérinaires se trouve bien dans l'accord de majorité, qui prévoit : « une solution en concertation avec Bruxelles Mobilité et Infrabel afin de rétablir rapidement la circulation piétonne et cycliste dans le tunnel Vétérinaires qui garantisse la sécurité de tous les usagers ». Nous tenions beaucoup à introduire ce point car c'est un dossier important pour nous.

Mon collègue, Willem Stevens, en tant qu'échevin des contrats de rénovation urbaine, et moi-même, en tant qu'échevine de la Mobilité, avons rapidement demandé d'avoir une réunion avec Bruxelles Mobilité et Infrabel. Ce tunnel appartient à Infrabel – qui a tous ces aiguillages au-dessus – et est géré par Bruxelles Mobilité. La commune ne peut donc y effectuer elle-même les travaux nécessaires. Cette tâche revient à Bruxelles Mobilité.

Lors de cette réunion, Bruxelles Mobilité avait promis d'inscrire le tunnel dans ses priorités. De son côté, M. Stevens a demandé de pouvoir activer l'action « tunnel Vétérinaires », dans le cadre du contrat de rénovation urbaine « Roi », et de pouvoir débloquer les fonds.

Entre-temps, dans le tunnel adjacent, Bruxelles Mobilité a réduit l'espace réservé aux voitures pour y tracer provisoirement une piste cyclable. Il s'agit d'une phase-test prévue pour deux ans. Ce n'est vraiment pas la solution idéale étant donné le taux d'émission de gaz d'échappement. Nous continuons à penser qu'il faut rouvrir le tunnel voisin et le rendre plus sûr, pour les infrastructures d'Infrabel mais aussi pour les usagers.

La semaine dernière, nous avons demandé une nouvelle réunion, ainsi qu'un entretien avec la ministre de la Mobilité, afin d'insister pour que Bruxelles Mobilité lance les travaux. L'Agence en effet considère que, dans la mesure où elle a aménagé un espace pour les cyclistes dans le grand tunnel, l'ouverture du tunnel « Vétérinaires » devient moins urgent. On attend sa réponse.

L'ouverture de ce tunnel reste donc bien dans nos priorités mais nous ne pouvons entreprendre les travaux nous-mêmes. On espère que Bruxelles Mobilité inscrira rapidement les travaux du tunnel dans ses priorités.

Mme Myriem Amrani, conseillère communale, présidente du CPAS – LB :
Je remercie les conseillers communaux de s'intéresser à la question du sans-abrisme. Je leur rappelle qu'ils peuvent également interroger les comités existant au sein du CPAS.

M. Spinette nous a présenté les actions menées au niveau communal. Pour sa part, le CPAS travaille autour de deux axes : la prévention et la prise en charge.

Le premier vise à éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue. Nous avons, par exemple, un service « habitat accompagné », qui assure un suivi psycho-

social pour maintenir l'autonomie dans le logement et intervient lorsque des personnes, bénéficiaires du CPAS ou non, ont reçu un avis d'expulsion.

Le CAFA s'occupe entre autres de médiation de dettes tandis que le Cemo met des logements KAP à disposition de jeunes, qui rencontrent des difficultés familiales et souhaitent être autonomes le plus vite possible sans en avoir les moyens.

Le second volet concerne l'accompagnement social et la prise en charge des personnes sans abri. Dans ce cas, nous travaillons en partenariat avec une série d'acteurs que l'échevin de la Prévention a cités : Médecins du monde, Bulles, la Croix-Rouge, Douchflux, Médibus...

Ce travail s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et de cohérence afin d'éviter les doubles emplois et de s'assurer que chacun travaille dans sa sphère de compétence.

Parmi les autres partenaires figurent aussi les maisons d'accueil et les hôtels pour les hébergements en urgence.

Enfin, l'antenne mobile d'action sociale comprend deux assistants sociaux qui font des maraudes. Nous sommes le seul CPAS bruxellois à proposer ce type d'intervention. Le ministre Maron nous a appris la semaine dernière que, dans le cadre de son Plan stratégique de la gestion du sans-abrisme, la Commission communautaire allait débloquer 15 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle car cela va nous permettre de poursuivre cette expérience-pilote bien accueillie sur le terrain.

Comme je vous l'ai déjà dit lors d'une séance précédente, au rez-de-chaussée de l'immeuble qui abritera les logements financés par la subvention octroyée par Fedasil, les assistants sociaux disposeront bientôt d'un local. Situé dans le bas de la chaussée de Waterloo, à proximité du Parvis, du parc de la Porte de Hall, de l'hôpital Saint-Pierre et non loin de la gare du Midi, ce lieu leur permettra d'être au cœur d'un périmètre où se concentrent beaucoup de personnes sans abri.

Jusqu'à présent, ces deux assistants sociaux ont accompagné plus de deux cents personnes. Ces chiffres sont à placer dans leur contexte car l'accompagnement et la prise en charge prennent du temps dès lors qu'il s'agit de s'occuper des aspects sociaux, de la santé, des problèmes d'addiction, etc.

Il existe aussi la carte contact, initiative du groupe de travail « avec ou sans abri » de la Coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. Cette carte reprend les

coordonnées de plusieurs référents sociaux afin de permettre aux intervenants sociaux et médicaux de savoir qui contacter pour obtenir les informations indispensables pour assurer les suivis les plus urgents des personnes sans abri.

Enfin, nous comptons mettre à profit le nouveau contrat de quartier « gare habitante » pour réfléchir à un projet structurel qui viendrait renforcer les dispositifs existants.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : J'ai l'impression que l'on n'a pas bien compris ma question. Elle portait sur le tunnel « Vétérinaires » qui a été rouvert. Aujourd'hui encore les camions de Bruxelles Mobilité sont passés pour enlever les affaires (matelas, etc.) de la dizaine de personnes qui s'étaient installées le long des colonnades depuis des mois.

Je ne vous demandais pas, madame Morenville, votre plan pour les pistes cyclables mais pour les sans-abri. Il y a un an et demi, vous étiez très scandalisée par la politique communale en ce domaine. Étant aujourd'hui membre du Collège, avez-vous une stratégie pour empêcher que l'on chasse des gens qui se sont réfugiés dans ce tunnel ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : D'abord, vous m'apprenez que des gens ont été chassés du tunnel aujourd'hui. Je ne sais pas d'où vous tenez cette information...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Il s'agit de personnes qui s'étaient installées le long des colonnades de l'avenue Fonsny.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Personne ici n'était au courant.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je vous l'apprends mais le problème n'est pas là. Ma question portait sur ce que vous comptez faire pour empêcher que l'on chasse des gens...

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Votre question portait sur notre plan pour le tunnel prévu dans l'accord de majorité.

Et je vous ai répondu que nous souhaitons le rouvrir mais ne pouvons le faire sans réaménagement car le tunnel doit être sécurisé, à cause notamment des systèmes d'aiguillage d'Infrabel qui sont installés au-dessus. Et ces travaux, nous ne pouvons les faire nous-mêmes.

Le tunnel n'est pas sur une voirie communale, il n'appartient pas à la commune, nous dépendons de Bruxelles Mobilité. Nous avons eu plusieurs réunions et nous essayons, depuis plusieurs mois, que ce chantier soit prioritaire pour pouvoir rouvrir le tunnel. Tant que les travaux ne sont pas effectués, nous ne pouvons le faire.

La réouverture qui a été opérée ce week-end est dans les mains d'Infrabel.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je comprends très bien.

Il y a un an et demi, M. le bourgmestre a exposé, notamment dans la presse, toutes les bonnes raisons qu'il y avait pour expulser ces gens. Aujourd'hui, je souhaitais savoir ce que fait la commune par rapport à ça.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Pour l'instant, pour le tunnel proprement dit, la commune n'a pas de marge de manœuvre mais je viens de vous expliquer nos initiatives périphériques.

Vous m'apprenez maintenant qu'il y aurait eu une expulsion, j'aimerais savoir comment elle s'est passée. Comment voulez-vous que je vous réponde sur un fait que vous m'apprenez à l'instant ?

M. Jean Spinette, échevin de tutelle du CPAS : Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous ne faisons rien ! Soyez assuré, monsieur Fraiture, que tous nos acteurs de première ligne sont en contact quotidien avec les habitants qui résident aux alentours de la gare. Les personnes sans abri qui sont sur ce territoire sont orientées vers les services adéquats. Ce fut le cas il y a un an et demi aussi. Nos services connaissaient toutes les personnes qui s'étaient installées dans le tunnel. Elles ont été orientées vers des aides médicales et ont obtenu des adresses de référence. Mais, de cela, personne n'a jamais parlé ! On s'est limité à faire du show !

Je vous confirme qu'en l'occurrence des contacts ont été pris, que des juristes de l'équipe de prévention, parfois avec les assistants sociaux et les travailleurs de rue,

essayent de voir dans quelle mesure on peut obtenir des régularisations et aider les personnes. Il y a des contacts avec toute personne qui se trouve en situation de précarité sur notre territoire.

Pour l'hébergement, nous sommes évidemment limités par les outils qui nous sont offerts par la Région et par le gouvernement fédéral – qui n'agit pas. Les finances communales ne nous permettent pas de créer un centre d'accueil. A l'époque, nous avons même pris contact avec la gare pour trouver des bâtiments pour accueillir les personnes sans abri. Cela n'a pas été possible à cause de différents problèmes : amiante, sécurité, etc. Mais nous avons multiplié les démarches. Il n'est donc pas correct de dire qu'il ne se passe rien.

Il faut savoir également que les services d'aide médicale urgente ont dû intervenir plusieurs fois dans ce tunnel pour des agressions multiples et des automutilations. Pour ne pas parler des tonnes de déchets que les ouvriers communaux – dont vous êtes soucieux autant que moi – ont dû extraire du tunnel et qui constituaient un problème sanitaire sérieux pour les riverains.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien face à la précarité, pas du tout.

Je voulais simplement connaître l'attitude de la commune face à des petites opérations d'expulsion comme celle qui s'est produite aujourd'hui. Je n'ai pas dit non plus que la commune en était responsable dans la mesure où il s'agit d'une voirie régionale.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Mais vous parlez de quelle opération d'expulsion ? Là, vous êtes en train de diffuser des *fake news* ! Quel service communal ou quelle police sur ordre communal a expulsé qui ? Je ne sais absolument pas d'où vous tenez cette information. Expliquez-nous puisque vous semblez avoir des informations que nous n'avons pas. Le tunnel était-il occupé par des sans abri qui ont été expulsés par un service communal ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Depuis plusieurs mois des personnes dormaient le long des colonnades de l'avenue Fonsny et depuis une semaine, certaines dormaient dans le tunnel.

Des camions poubelle sont passés aujourd'hui. Je ne dis pas du tout que c'est une opération d'expulsion policière ou communale, il s'agit peut-être seulement de la Région qui nettoie.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : C'est Bruxelles Propreté qui nettoie et il n'y avait pas de sans-abri dans le tunnel jusqu'à hier. Donc, je ne sais pas de quoi vous parlez ! Vous auriez dû recouper vos informations avant de lancer des *fake news* !

M. Samira Benallal, conseillère communale – Groupe LB : Je voulais saluer le travail extraordinaire effectué par les travailleurs de rue, ainsi que les différents dispositifs mis en place par la commune pour aider les personnes sans abri.

On peut évidemment regretter que, malgré tout le travail réalisé, il y ait encore autant de personnes à la rue.

M. Jean Spinette, échevin de la tutelle du CPAS : Certaines d'entre elles ont accepté de rentrer dans les dispositifs, et notamment dans le *housing first*, mais un certain nombre ne souhaite pas être orienté vers des structures d'accueil. Nous devons aussi prendre en considération cet aspect des choses et peut-être nous réjouir qu'on ne les mette plus en prison. C'est un acquis politique dont nous pouvons nous vanter.

Mme Myriem Amrani, conseillère communale, présidente du CPAS – LB : D'autres paramètres entrent également en jeu. La hausse des loyers et de l'énergie impacte et fragilise les personnes isolées comme les familles. Les pertes d'emploi ou les ruptures familiales contribuent également à pousser les gens dans la précarité.

M. Samira Benallal, conseillère communale – Groupe LB : Je vous remercie pour vos réponses.

*
**

Question orale de Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale, concernant « le traitement des erreurs et mauvaises prises en charge de la part de l'administration communale »

Mondelinge vraag van Mevrouw Marie-Hélène Lahaye, gemeenteraadslid, betreffende “de behandeling van vergissingen en verkeerde behandelingen door het gemeentebestuur”

Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Ma question vise à savoir ce que l'on fait quand des informations délivrées aux administrés par certains services de la commune se révèlent imprécises ou erronées.

À plusieurs reprises, j'ai été interpellée par des habitants à ce sujet et j'ai été moi-même témoin de ce genre de situation en accompagnant l'une ou l'autre personne. L'objectif n'est évidemment pas de stigmatiser qui que ce soit mais plutôt de réfléchir collectivement à la manière de gérer ce problème pour éviter qu'il ne se répète. Communiquer une mauvaise information peut avoir des conséquences graves, en particulier pour les personnes plus vulnérables, pour celles qui ne maîtrisent pas ou mal notre langue ou qui n'ont pas de réseau susceptible de les aider dans leurs démarches administratives. Elle comporte même des risques d'exclusion – c'est ce qu'on appelle la fabrication administrative d'exclusion.

Cette situation n'est pas propre à Saint-Gilles. Elle existe dans de nombreuses communes bruxelloises.

Que peut-on mettre en place pour améliorer le service délivré par la commune ? Pourrait-on, par exemple, instaurer un système de *feedback* en désignant une personne de référence à laquelle s'adresser ?

Quelles formations sont offertes aux agents pour leur permettre de connaître et d'appliquer les textes à des situations parfois fort complexes ?

Existe-t-il des collaborations avec des associations qui travaillent avec des publics spécifiques ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Votre question porte en fait sur les modes de contrôle et de surveillance destinés à réduire les erreurs administratives.

C'est une question assez générale et, dans l'ensemble, il n'y a pas tellement de problèmes d'erreurs administratives. Il va de soi, évidemment, qu'il faut s'armer au mieux pour s'en prémunir.

Comment organisons-nous le contrôle interne pour identifier les défaillances, les risques de dysfonctionnement et d'erreurs administratives ?

La commune a engagé un coordinateur du contrôle interne afin d'identifier les risques qu'une erreur se produise. Il vaut mieux prévenir que guérir. Depuis plusieurs années, nous avons déjà lancé une série d'initiatives en ce domaine mais le recrutement d'un agent à temps plein a permis des avancées significatives. Ce contrôleur interne pourrait d'ailleurs à l'occasion venir nous faire un exposé sur la manière dont il travaille.

Avec plusieurs départements, il est en train de revoir les différents processus de fonctionnement afin d'améliorer la qualité des services et de diminuer les coûts administratifs.

Le service des ressources humaines, en lien avec les directeurs des autres départements, développent des plans de formation continue pour les agents. L'enveloppe consacrée aux formations a d'ailleurs été augmentée dans le budget 2020 car la formation est au cœur de votre question. Mieux former contribue à éviter les erreurs administratives.

Par ailleurs, des tutorats et des procédures « métier » sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'un livret qui sera remis à chaque agent afin de mieux répondre aux attentes des citoyens. Le contrôleur interne a rédigé des brochures qu'il distribue aux services pour attirer leur attention sur différents points.

Le département « démographie », qui est sous ma responsabilité en tant qu'officier d'état civil, travaille à la rédaction d'un recueil qui permettra à chaque agent de répondre au mieux à toute une série de questions. Ce genre de travail doit être fait dans chaque département.

Il existe un abécédaire des services de l'état civil et de la population, mis à la disposition des citoyens sur le site communal, qui reprend les procédures de base.

Dans le temps, nous avons un agent chargé de la médiation. Cependant médiation et gestion des plaintes, ce n'est pas la même chose. La tâche du médiateur n'était pas simple. Il était en quelque sorte assis entre deux chaises puisqu'il devait

transmettre les plaintes aux services concernés et n'était pas acteur de la réparation éventuelle.

Nous avons estimé préférable qu'il y ait dans chaque service un niveau de formation suffisant pour répondre à d'éventuelles erreurs administratives présentées par des citoyens. Les administrés les plus fragiles doivent faire l'objet d'une attention particulière et être aidés dans leurs démarches. Prévenir les erreurs et les risques d'erreur dans chaque département relève d'une culture d'entreprise. À cet égard, le coordinateur interne fait un travail très précieux pour rencontrer cette préoccupation.

Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Je suis ravie d'entendre que solutions se mettent en place. Le coordinateur interne peut-il être contacté par les habitants ou ceux-ci doivent-ils s'adresser au service concerné ? Ne pourrait-on renseigner la procédure sur le site communal ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Une personne qui rencontrerait un problème administratif ou serait victime d'une erreur administrative peut s'adresser à l'accueil, se rendre dans le service concerné, contacter un chef de département ou un échevin, nous en informer par les réseaux sociaux... Il y a différentes possibilités.

Le rôle du coordinateur consiste surtout à prévenir les risques d'erreur en identifiant les problèmes potentiels. Actuellement, quand une personne rencontre un souci avec l'administration, les agents qui sont à l'accueil la dirige vers le service avec lequel il y a un contentieux.

*
**

Question orale de Mme Christine Waignein, conseillère communale, concernant « l'attribution des infrastructures sportives communales »

Mondelinge vraag van Mevrouw Christine Waignein, gemeenteraadslid, betreffende “de toewijzing van de gemeentelijke sportinfrastructuur”

Mme Christine Waignein, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Dans notre accord de majorité s'exprime la volonté, « de garantir plus de mixité de genre dans les infrastructures sportives, de lutter contre les préjugés de genre dans le sport et d'encourager les sports mixtes et féminins ».

Or, force est de constater que dans les conventions de mise à disposition des infrastructures sportives, que nous avons validées jusqu'à présent, le critère de mixité des genres n'est pas mis en avant.

Au niveau du football, à l'école des jeunes de l'Union saint-gilloise (USG), la question de la mixité des genres est carrément absente. Il n'y a d'ailleurs aucune équipe féminine dans ce club, alors que le foot féminin connaît un essor indéniable. D'autres clubs comme le Maccabi ou des associations comme Déclik ou Le Bazar cherchent des terrains pour développer la branche féminine du football.

Autre exemple, autre sport. Le club de basket Les Runners, qui occupe la salle de sport du Lycée Roger Lallemand, possède une équipe dames mais aucune équipe filles contre une multitude d'équipes garçons, et cela malgré plusieurs demandes de la part de parents.

J'ai conscience que les espaces disponibles sont limités et que des conventions nous lient à des associations depuis de nombreuses années. Néanmoins, c'est le rôle de la commune de veiller à faire évoluer les mentalités et de faire preuve de volontarisme. Sans ce volontarisme au service de l'égalité des chances, nous n'aurions sans doute pas d'échevines au Collège, mais uniquement des échevins.

Quelle est aujourd'hui la proportion de filles et de garçons dans l'occupation des infrastructures sportives communales ? Dispose-t-on de chiffres ?

L'égalité des chances et la mixité peuvent-elles faire partie des critères d'attribution des infrastructures sportives ? Peut-on imposer de les intégrer dans les conventions ? Quel arbitrage fait-on à ce niveau-là.

Si on alloue une partie des infrastructures ou des plages horaires au sport féminin, cela permettra de rééquilibrer l'offre mise en avant dans la commune.

Mme Cathy Marcus, échevine de Sports – LB : Je suppose qu'au-delà de la présence des femmes dans les infrastructures sportives, vous souhaitez connaître la politique sportive communale dans son ensemble qu'il s'agisse du service des Sports, de Saint-Gilles Sport, du parascolaire, des différents clubs, des asbl avec lesquelles nous avons des partenariats, etc.

Voilà plusieurs années qu'avec Saint-Gilles Sport nous cherchons à accroître la mixité en proposant une offre plus large, tant aux jeunes qu'aux adultes.

Récemment, avec l'échevine de l'Égalité des chances, nous avons procédé à un « gender budgeting » afin d'analyser dans une perspective de genre toutes les dépenses sportives. Cela nous a permis de repérer où porter notre attention sur le plan budgétaire.

De manière générale, les activités collectives sont relativement mixtes. C'est le cas, par exemple, à Saint-Gilles Sport, pour le parascolaire ou les cours collectifs.

La mixité s'observe aussi dans le taux d'occupation de la piscine : non seulement parce que les écoles s'y rendent mais on dénombre également autant d'hommes que de femmes dans les usagers.

Par ailleurs, la piscine loue ses infrastructures à différentes associations. Les cours de natation, donnés aux enfants de 3 à 14 ans par l'asbl Propulsion, comprennent 40% de filles. Quelque 10% de femmes font de l'aquagym avec l'asbl S'Académie qui propose des activités aux séniors ; tandis que cette même discipline, organisée par la maison médicale Santé plurielle, est uniquement exercée par des femmes. Les cours collectifs donnés par la Nage saint-gilloise comprennent 45% de femmes.

Au Centre sportif, les cours de gymnastique attirent davantage un public féminin (90%), contrairement au karaté, au kung fu ou au football qui séduisent plutôt les hommes. JeugdSport Belgique compte 70 à 80% de femmes.

Gymnasia, située au centre « Le Métal », organise des cours de gymnastique 100% féminins mais ils ont aussi une offre mixte en gymnastique plus spécialisée, comme le lancer du poids, souvent préférée par des hommes. Le badminton club, au Centre sportif, rassemble 30% de filles ; shinobis riders (roller), 50%, l'aïkido, 50% ; le Judo club, 40%.

Bien que tous ces cours soient mixtes, cela ne signifie pas que la mixité est garantie. Il faut peut-être travailler davantage pour qu'elle le devienne effectivement.

En résumé, pas mal de filles fréquentent le Centre sportif de Saint-Gilles et celui du Métal mais des activités, comme le football, le futsal, etc, demeurent encore exclusivement masculines.

Plusieurs associations actives sur le territoire communal cherchent à développer le sport féminin : la Maison des enfants, Déclik, Le Bazar, etc. Je les ai toutes rencontrées. Nous avons déjà réussi à récupérer un terrain de football au Bempt

mais il faudrait encore trouver des solutions en intérieur pour développer le futsal féminin.

L'école des jeunes de la RUSG avait lancé une équipe de filles qui avait bien démarré mais, apparemment, l'ancien directeur les aurait emmenées à Tubize. J'ai fait part de mon souhait qu'une nouvelle initiative se crée mais, pour l'instant, ce n'est pas le bon moment.

Pour les clubs qui sont membres d'une fédération, comme c'est le cas des Runners, ils ne peuvent pas décider de constituer des équipes mixtes. Ils doivent créer une catégorie spécifique reconnue par leur fédération comme équipe féminine.

Le club de basket les Runners a déjà mis sur pied une équipe « dames » mais la mixité pourrait être développée davantage. Cependant, il faut que le club ait les moyens d'assumer cette politique nouvelle, de l'encadrer, d'avoir des entraîneurs, etc. C'est en discussion.

Je suis très attentive à cette question et je souhaite continuer à féminiser le sport, comme on le fait à Saint-Gilles Sport, où beaucoup d'activités mixtes, appréciées par les filles, sont proposées : le yoga, le viniyoga, la salsa, le jazz, la zumba, le stretch, « je cours pour ma forme ». De plus, on y organise une fois par mois une matinée d'initiation sportive destinée aux femmes pour leur faire découvrir des disciplines vers lesquelles elles ne se tourneraient pas a priori.

Le gender budgeting que l'on a effectué avec le service de l'Égalité des chances a été utile pour analyser cette question sur le plan budgétaire.

Les chiffres des stages sont intéressants : 1.065 filles dans le parascolaire sur 2.200 participants, soit 33%. Nous allons essayer de faire mieux. Je m'engage aussi à faire passer le message à Saint-Gilles Sport.

Mme Christine Waignein, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
Vous avez mentionné beaucoup de sports plutôt féminins, comme l'aquagym. Mais il faudrait créer un cadre pour permettre aux clubs de football et de basket, comme les Runners, d'intégrer des filles. Cela ne va pas se faire tout seul. Il faut créer le cadre adéquat pour que les filles sentent qu'elles peuvent s'adonner à ces disciplines.

Mme Cathy Marcus, échevine de Sports – LB : Je suis tout à fait d'accord.

*

**

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende “de vorming van een ziekenhuisnetwerk Iris-Erasmus-Chirec”

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « la mise en place d'un réseau hospitalier Iris-Erasme-Chirec »

De Heer Marc Naether, gemeenteraadslid – Groep MR : Volgens verschillende media zou er een akkoord zijn gevonden voor de vorming van een groot Brusselse ziekenhuisnetwerk waarvan de 5 openbare ziekenhuizen van het bestaande Iris ziekenhuisnetwerk, het Erasmus-Ziekenhuis en de Chirec-ziekenhuizen deel zullen uitmaken. Daarom vraag ik aan de Burgemeester:

Kan de burgemeester bevestigen dat er een akkoord is over de vorming van dit ziekenhuisnetwerk? Moet dit akkoord nog worden goedgekeurd? Door wie?

Welke gevolgen zijn voorzien voor de Iris-Zuid Ziekenhuizen en meer bepaald voor het Ziekenhuis Molière-Longchamp?

Zijn er gevolgen voor de openbare dienstverlening en/of de kwaliteit van de aangeboden zorg?

Zijn er financiële gevolgen voor de gemeente Sint-Gillis?

Welke gevolgen zijn er voor het ziekenhuispersoneel?

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Het akkoord van de Raad van Bestuur van de Iris-koepel moet nog worden goedgekeurd door de gemeenteraden en de plaatselijke Raden van Bestuur van elk ziekenhuis. Dat staat nog niet op de agenda van deze instanties. Bovendien moet de ordonnantie van de voogdij nog gewijzigd worden (in uitvoering).

De besprekingen met de verschillende instellingen moeten nog plaatsvinden en er wordt niet voorzien dat de impact groter zou zijn op de ene campus van Iris-Zuid Ziekenhuizen (IZZ) ten opzichte van een andere, wel in tegenstelling. Het herstructureringsplan van IZZ (los van de netwerken) voorziet dat elke van onze campussen een medische activiteit behoudt die tegemoet komt aan de noden van al onze patiënten en meer bepaald deze van een buurtziekenhuis.

Nee, er zal geen gevolgen voor de openbare dienstverlening of voor de kwaliteit van de aangeboden zorg zijn. IZZ ambitieert het behoud en zelfs het optrekken van het openbaar zorgaanbod evenals van de kwaliteit hiervan, door beroep te doen op partners die over spits technologie beschikken in disciplines die niet in IZZ bestaan.

We zijn niet genoeg gevorderd op financieel vlak en wanneer we zover zijn, zullen we bij de openbare aandeelhouders terugkomen.

Er zal geen impact zijn op het personeel. Talrijke knelberoepen bevinden zich in het domein van de gezondheidszorg (verpleegkundige, ziekenhuisapotheker, technoloog medisch beeldvorming, ...). Het personeel zal dus ter plaatse op elke campus blijven.